

**MUNICIPALITE DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 24 juillet 2000 à 19:30 heures à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor se tient une séance spéciale du Conseil de la Municipalité de Saint-Victor à laquelle sont présents Madame la Conseillère Jeannine Patry, Messieurs les Conseillers Victor Bernard et Christian Roy formant quorum sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul Bernard, Maire.

Etaient absents : Monsieur Alain Mathieu,
 Monsieur Jacques Bolduc,
 Monsieur Pierre Tardif.

Le Secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

Les sujets à l'ordre du jour sont les suivants :

1. Adoption avis de convocation.
2. Acceptation taux règlement d'emprunt.
3. Emprunt par billet.
4. Avis de motion.
5. Levée de la séance.

136-2000

ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Proposé par Madame Jeannine Patry,
Secondé par Monsieur Victor Bernard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que les membres du Conseil reconnaissent avoir reçue l'avis de convocation de la présente séance spéciale et approuve le moyen de signification de l'avis comme s'il avait été fait conformément au Code Municipal.

ADOPTE

137-2000

MODALITE D'EMPRUNT - REGLEMENT 312-94

Proposé par Madame Jeannine Patry,
Secondé par Monsieur Christian Roy,

Et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Victor accepte l'offre qui lui est faite par la financière Banque

Nationale pour son emprunt de 1 396 000 \$ par billets en vertu du règlement numéro 312-94 au prix de 98.000 et échéant en série 5 ans comme suit:

55 600 \$	5.65 %	01 AOUT 2001
59 400 \$	5.70 %	01 AOUT 2002
63 600 \$	5.90 %	01 AOUT 2003
68 100 \$	6.00 %	01 AOUT 2004
1 149 300 \$	6.05 %	01 AOUT 2005

Que les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTE

138-2000

MODALITE D'EMPRUNT - REGLEMENT 312-94

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Victor se propose d'emprunter par billets un montant total de 1 396 000 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 312-94;

ATTENDU qu'il serait avantageux pour la Municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU qu'à ces fins il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis.

Proposé par Monsieur Christian Roy,
Secondé par Monsieur Victor Bernard,
Et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les billets seront signés par le Maire et le Secrétaire-trésorier;

QUE les billets sont datés du 01 août 2000;

QUE les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15 %, payable semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

- 1- 55 600 \$
- 2- 59 400 \$
- 3- 63 600 \$
- 4- 68 100 \$
- 5- 72 800 \$
- 6- 1 076 500 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité doit émettre pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de: 5 ans (à compter du 01 août 2000, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 312-94 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTE

139-2000

AVIS DE MOTION - REGLEMENT OUVERTURE DE RUE

Monsieur Victor Bernard, Conseiller, donne un avis de motion qu'à une séance ultérieure sera adopté un règlement autorisant l'acquisition d'immeuble de gré à gré ou par voie d'expropriation.

ADOPTE

140-2000

LEVÉE DE LA SEANCE SPECIALE

Proposé par Madame Jeannine Patry,
Secondé par Monsieur Victor Bernard,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la séance spéciale est levée.

ADOPTE

LE MAIRE

LE SECRETAIRE TRESORIER

JEAN-PAUL BERNARD

MARC BELANGER